



Communiqué de presse
Petit-Bourg, le 2 février 2017

L'État, la Région Guadeloupe, la commune de Petit-Bourg et Orange signent une convention sur le déploiement de la fibre optique à Petit-Bourg.

- Orange va déployer la fibre optique jusqu'aux logements (FttH - Fiber to the Home) à Petit-Bourg
- Près de 1700 habitants, soit près de 30% des foyers et entreprises de Petit-Bourg pourront ainsi bénéficier d'un confort de débits et d'usages innovants dès la fin de l'année.

Aujourd'hui, Stéphane Richard, Président directeur Général ; Guy Losbar Maire de Petit-Bourg ; Ary Chalus, Président de la Région de la Guadeloupe et Jacques Billant, Préfet de la Région Guadeloupe signent une convention FTTH visant à faciliter le déploiement de la fibre optique sur Petit-Bourg. Sur cette commune, Orange a déjà démarré le déploiement de la fibre optique et compte d'ores et déjà plus de 200 habitants éligibles. En Guadeloupe, Orange a déjà déployé la fibre optique dans les villes de Pointe-à-Pitre, Petit-Bourg et Basse-Terre. Au 31 décembre 2016, la Guadeloupe comptait près de 6000 logements raccordables sur la région.

Cette convention facilite d'une part, le partage des modalités et le calendrier de déploiement du réseau FttH par Orange avec les collectivités territoriales concernées et d'autre part, permet d'accompagner le déploiement de ce réseau sur le domaine public de la commune de Petit-Bourg. Elle précise également le périmètre des investissements privés réalisés sur les fonds propres d'Orange. Il s'agit donc d'une étape visant à optimiser l'articulation des investissements privés et publics dans un contexte national de maîtrise forte des dépenses.

Un déploiement progressif

Le déploiement de la fibre comporte plusieurs phases: les études en coordination avec les équipes municipales, l'installation des armoires de rue permettant à l'ensemble des opérateurs de venir proposer leur service, le tirage de la fibre dans les fourreaux de génie civil existants et la pose des boîtiers permettant le raccordement des logements.

Afin que les habitants des quartiers concernés puissent bénéficier de ce nouveau réseau, il est important qu'ils contactent dès aujourd'hui leur syndic ou leur bailleur et demandent que le sujet du raccordement de leur immeuble soit abordé et voté en Assemblée générale. Dès lors, l'opérateur de réseau concerné pourra installer les points de branchement en face de chaque logement et le client pourra sélectionner le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) de son choix pour effectuer le raccordement final de la fibre à son domicile.

Selon Stéphane Richard, Président-directeur Général d'Orange : « Cette convention avec l'Etat, la Région Guadeloupe et la commune de Petit-Bourg va faciliter le déploiement de la fibre optique sur Petit-Bourg et permettre aux habitants et professionnels de cette commune de profiter pleinement et en toute confiance de la révolution numérique, avec une qualité de service exemplaire. Elle illustre aussi notre volonté de travailler en partenariat avec les collectivités pour le déploiement de réseaux de nouvelle génération, en particulier de la fibre optique, sur l'ensemble de nos territoires, y compris outre-mer. »

«La Ville de Petit-Bourg s'inscrit résolument dans une culture de l'innovation au service de ses citoyens et du développement de son territoire. Avec la signature de cette convention, nous posons la 1^{ère} pierre du réseau du 21^{ème} siècle. Il contribuera à briser la fracture numérique en permettant de connecter dans chaque habitation les téléphones, tablettes, smartphones et autres outils numériques en très haut débit. J'appelle de mes vœux que nous soyons tous acteurs de cette révolution (numérique) en marche ! » Guy Losbar Maire de Petit-Bourg et vice Président de la Région de Guadeloupe.

Orange, leader sur la fibre optique

Dans le cadre du plan stratégique de l'Entreprise Essentiels 2020, Orange poursuit son investissement de 3 milliards d'euros sur la fibre optique sur le territoire français.

Afin de répondre aux enjeux du Gouvernement et de son Plan France Très Haut Débit, l'ambition d'Orange est de raccorder 12 millions de logements en 2018 et 20 millions en 2022. Au 30 septembre 2016, Orange compte 1,308 million de clients Fibre en France.

Orange, déjà présent dans 1 208 communes, prévoit de déployer la Fibre Orange à l'horizon 2022 dans 3 600 communes. Cela inclut l'ensemble des grandes villes et des villes moyennes, soit près de 60% des foyers français.

A propos d'Orange

Orange est l'un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, avec un chiffre d'affaires de 40 milliards d'euros en 2015 et 154 000 salariés au 30 septembre 2016, dont 95 000 en France. Présent dans 29 pays, le Groupe servait 256 millions de clients dans le monde au 30 septembre 2016, dont 194 millions de clients mobile et 18 millions de clients haut débit fixe. Orange est également l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises multinationales sous la marque Orange Business Services. En mars 2015, le Groupe a présenté son nouveau plan stratégique « Essentiels2020 » qui place l'expérience de ses clients au cœur de sa stratégie, afin que ceux-ci puissent bénéficier pleinement du monde numérique et de la puissance de ses réseaux très haut débit.

Orange est coté sur Euronext Paris (symbole ORA) et sur le New York Stock Exchange (symbole ORAN).

Pour plus d'informations (sur le web et votre mobile) : www.orange.com, www.orange-business.com ou pour nous suivre sur Twitter : [@presseorange](https://twitter.com/presseorange).

Orange et tout autre produit ou service d'Orange cités dans ce communiqué sont des marques détenues par Orange ou Orange Brand Services Limited.

Contact presse :

Alicia Bellance : Alicia Bellance +596 696260135, alicia.bellance@orange.com